

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Séance du mercredi 31 mai 2006
Salle 201
3, Place de Fontenoy – 75007 PARIS

- Avis sur le projet de décret concernant les amendes administratives en cas d'exploitation d'un service régulier de transport maritime pour la desserte des îles en méconnaissance des obligations de service public mentionnée à l'article 48.2 de la LOTI modifiée.

Vote

Pour : 16

Abstention : 6

Contre : 0

Le CSMM donne un avis favorable au projet de décret.